### **COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon Séance du 09/08/2018 à 18 heures (articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-huit, le 09 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation: 03/08/2018

Nombre de membres en exercice: 08/15

<u>Membres présents à la séance</u> : LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - PEZ A - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

### **Procurations:**

MARRASSÉ N à PEZ A COLOMBIES D à POUNT-BISET P

## Excusés:

POKROPEK C - DERS J-J - MAZAS C - CASES F - GONCALVES M

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : POUNT-BISET P

Pour = 10 voix : LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - COLOMBIES D - PEZ A - MARRASSÉ N - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

#### 1/ Restauration scolaire:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commission affaires scolaires du 19/04/2018, a lancé une consultation pour la fourniture de 22 000 repas par année scolaire à la cantine.

En réponse à la parution sur le BOAMP, 4 sociétés de restauration collective ont répondu à l'appel d'offre.

Lors de la réunion du 02/08/2018, la commission affaires scolaires a rédigé un rapport d'examen des offres, classant la Société OCCITANIE RESTAURATION, comme meilleure offre.

La commission vie scolaire propose à l'unanimité, le choix de cette société pour la fourniture des repas à compter du 01/09/2018, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et pour un prix des repas de :

Repas maternelle = 2.84 € ttc

Repas primaire = 2.95 € ttc

Repas adulte = 3.27 € ttc

La commission vie scolaire, propose également à l'unanimité, une revalorisation du prix du repas à compter du 01/01/2019.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les 2 propositions de la commission vie scolaire.

Pour = 10 voix : LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - COLOMBIES D - PEZ A - MARRASSé N - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

## 2/ Indemnité de budget et de conseil 2018 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de Conseil (329.20 €) et une indemnité de confection des documents budgétaires (45.73 €), conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983, calculée sur 270 jours, avant son départ au 30/09/2018.

Le Conseil Municipal, oui Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder ces 2 indemnités.

 $\begin{aligned} & Pour = 10 \ voix : LANDET \ JC - ESCACH \ M - POUNT-BISET \ P - COLOMBIES \ D - PEZ \ A \\ & - MARRASS\'{e} \ N - CAZAUX \ G - GERS \ H - TAHAR \ M - MORIN \ B \end{aligned}$ 

# 3/ Questions diverses:

La séance est levée à 19h.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

LANDET Jean-Claude

POUNT-BISET Pierre